

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Du 23 février 2016 à 20 h**

Présents : Robert VIELFAURE, Juliette CONSTANTIN, Jacques ANATOLE, Guy IMBERT, Gilles PEREAU, Eliane TARALLO.

Représenté : Michel LAPIERRE a donné pouvoir à Eliane TARALLO

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

M. Le Maire demande le rajout d'une délibération concernant l'assurance risque statutaire.  
Accord à l'unanimité

**1. Délibération assurance risques statutaires**

Le contrat actuel arrive à terme en décembre 2017 ; cette délibération est pour autoriser le centre de gestion à lancer un nouvel appel d'offre .

**Voté à l'unanimité**

**2. Délibération Compte Administratif 2016 et compte gestion 2016**

Présentation des comptes 2016 et affectation des résultats (cf tableau en annexe)

**Voté à l'unanimité**

**3. Délibération : taxes locales 2017**

Les taux des taxes locales 2017 sont maintenus au même montant que pour l'année 2016.

M. Le Maire informe les membres que lors du Conseil Communautaire du 10 avril, les Maires devront faire le choix d'augmenter ou non la taxe d'habitation du val de ligne (actuellement 3,44%).

**Voté à l'unanimité**

**4. Délibération attribution subventions 2017**

En 2016 les subventions suivantes avaient été votées : ADMR, portage repas et resto du cœur : 300 euros à chacun.

Pour 2017, le conseil souhaite ajouter une subvention à la Croix Rouge et délibère pour la répartition suivante : ADMR : 200 euros, portage repas : 200 euros, Resto du cœur : 300 euros, et Croix rouge : 300 euros.

Et reconduction est faite pour une subvention de 50 euros par enfant et par voyage scolaire pour les familles qui en font la demande.

**Voté à l'unanimité**

**5. Délibération vente lot 1 Célias**

Lot 1 vendu pour la somme 20 000 euros pour une résidence principale.

**Voté à l'unanimité**

**6. Délibération servitude SEBA**

Une servitude est nécessaire du lot 3 sur le lot 6 pour l'approvisionnement en eau potable.

**Voté à l'unanimité**

**7. Délibération précisions achat terrain Asselbergs**

Cet achat de terrain (section 940 A) de 179 m<sup>2</sup> se fera à 8 euros le m<sup>2</sup> soit 1432 euros + frais de géomètre et de notaire.

**Voté à l'unanimité**

**8. Délibération précisions achat terrain Manent.**

Cet achat de terrain (section 570 A) de 19 m<sup>2</sup> se fera à 1 euro symbolique + frais de notaire et de géomètre

**Voté à l'unanimité**

**9. Délibération validation travaux appartement Paris**

Le conseil délibère sur le choix de l'entreprise en fonction des 3 devis reçus :

RENOV LOGIS 27 623 euros 30 385 TTC

DECO RENOV : 24 307.41 euros 26 738,15 TTC

FIBATIM : 19 520 euros 21 472 TTC

FIBATIM est choisi mais des précisions concernant le délai, la VMC et le sanibroyeur seront demandées .

**Voté à l'unanimité**

**10. Délibération emprunt 2017**

La commune souhaite emprunter 130 000 euros pour subvenir aux dépenses futures (enfouissement des lignes, accessibilité, travaux Paris, voirie...).

M. le maire a fait des demandes auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est retenu pour l'offre suivante :

Pour un emprunt de 130 000 euros sur 20 ans au taux de 1,50 %

**Voté à l'unanimité**

**11. Délibération convention DDT compétence urbanisme**

Cette convention concerne l'instruction et la décision en matière d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, CU..) par la Direction Départementale Territoire, la mairie garde les phases dépôt et affichage.

**Voté à l'unanimité**

**12. Délibération Autorisation utilisation domaine public Champclos**

Délibération annulée.

**13. Délibération ajout route de Chazeaux et route de Largentière adressage**

Le tableau est renvoyé à la poste pour rectification.

**Voté à l'unanimité**

**Communications et questions diverses**

En vue des prochaines élections, les conseillers présents s'inscrivent pour assurer les permanences lors des votes des : 23 avril, 7 mai, 11 juin et 18 juin 2017.